



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21792
20 septembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETRE DATEE DU 17 SEPTEMBRE 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de l'incident dont a été victime le pétrolier Al-Fao.

1. Le 14 septembre 1990, à 11 heures, le pétrolier Al-Fao a été pris en chasse par deux navires de guerre américains, un appareil de combat et un hélicoptère, qui lui ont demandé d'identifier sa cargaison et sa route et de stopper pour leur permettre de le visiter. Le pétrolier a toutefois poursuivi sa route dans les eaux internationales.
2. Des hélicoptères et des navires de guerre ont continué à harceler le pétrolier en enjoignant au capitaine de changer de cap et retourner dans l'océan Indien ou de stopper pour leur permettre de procéder à une visite.
3. A 18 heures, le pétrolier ayant refusé de changer de cap, les navires de guerre ont tiré plusieurs coups de semonce à l'avant du pétrolier.
4. Le capitaine a informé les forces en question que le pétrolier était vide et ne transportait aucune cargaison, comme l'indiquait clairement sa ligne de flottaison, et qu'il était inutile de le stopper et de le visiter. Ce qui n'a pas empêché lesdites forces de poursuivre leurs opérations de harcèlement.
5. A 19 heures, des coups de semonce ont été de nouveau tirés par dessus le pétrolier pour le contraindre à stopper et à se soumettre à une visite.
6. A 20 heures, le pétrolier a stoppé et des commandos appartenant à la force britanno-austral-américaine sont montés à son bord pour le visiter, appuyés en cela par quatre hélicoptères, un appareil de combat et deux navires de guerre appartenant à la même force.
7. Ils ont visité, pendant deux heures les soutes et les cabines de l'équipage qu'ils ont photographiées pour ensuite se retirer après avoir constaté, à leur grande déception, que le pétrolier ne transportait rien qui puisse justifier leur visite.

8. Vers 22 h 15, le pétrolier a été autorisé à poursuivre sa route. Il a donc immédiatement mis le cap sur les eaux territoriales iraqiennes.

Le Gouvernement iraquien élève une protestation vigoureuse contre cet acte d'agression et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires en vue d'amener les forces étrangères à ne plus se livrer à de telles pratiques contre les pétroliers iraqiens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI
